

Conseil Communal

Séance du 25 février 2016

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

Il s'agit d'un Conseil communal fortement axé travaux de voiries avec plus de 618.000 € de travaux et qui étaient prévus au Budget 2016.

Travaux

1. Rénovation de voiries agricoles 2016 (Sûre, Jodenville, Juseret et Rosières-Grand'Route) : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Les routes suivantes, à savoir la montée de Sûre vers la route provinciale, la route Josy Cop à Jodenville, la route du lotissement situé au-dessus de la Ferme du Monceau à Juseret et la route Collignon à Rosières (Grand'Route), sont fortement dégradées, le revêtement hydrocarboné est fortement déformé ou faïencé, voire inexistant.

Il est proposé de procéder à la pose de filets d'eau coulés sur place ainsi qu'à la pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné sur l'ancien fissuré.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 124.763,10 euros TVAcomprise.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

2. Entretien et pose de filets d'eau 2016 : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Etant donné l'absence de filets d'eau devant certaines habitations de la Commune, ce qui entraîne l'écoulement des eaux pluviales de la voirie vers le parking privé des habitations, il est proposé d'entretenir et de poser toute une série de filets d'eau devant un bon nombre d'habitations.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 76.191,28 euros TVAcomprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

3. Réfection de voiries dans le village de Vaux-sur-Sûre : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Il s'agit de procéder à des travaux visant de nombreuses routes des villages de Vaux-sur-Sûre.

Le revêtement hydrocarboné est déformé ou faïencé à de nombreux endroits, soit la rue du Wez, la ruelle Dessus-la-Ville, la Place du Marché, la rue des Gendarmes, le Dépôt communal, la rue de la Scierie et la rue de Bastogne à Vaux-sur-Sûre.

La description des travaux proposés est donc la suivante :

- Remise à niveau de bordures-filets d'eau en recherche, sauf pour la rue de Bastogne (remplacement complet des bordures-filets d'eau existantes par des bordures-filets d'eau coulées sur place).
- Réfection de trottoirs en recherche.
- Remplacement de 70 mètres de tuyaux d'égout à la rue de la Scierie.
- Création de dispositifs ralentisseurs en béton imprimé.
- Fraisage du revêtement hydrocarboné existant faïencé, pose d'un nouveau revêtement hydrocarboné et enduisage bicouche.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 418.995,17 euros TVA comprise.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

4. Travaux de remplacement de la toiture de la salle de village de Juseret : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Il convient de procéder rapidement au remplacement de la toiture de la salle de village de Juseret étant donné la vétusté des tôles existantes qui « cassent » sous le poids de la neige et entraînent dès lors d'importants dégâts dus aux infiltrations d'eau dans la salle de village existante alors que les travaux PCDR ne sont pas prévus à court terme.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 19.335,80 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans règle de publicité.

PCDR

5. Projet de convention-faisabilité 2016 octroyant une provision pour l'étude du projet « Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville » : approbation.

Dans le cadre de la réalisation du premier projet, soit la « Création d'une maison de village et d'infrastructures sportives à Cobreville », inscrit en première priorité au « Plan communal de développement rural », le Conseil communal marque son accord sur le projet de convention-faisabilité 2016 réglant l'octroi d'une subvention à titre de provision sur la part contributive de la Région wallonne dans ce dossier (provision pour l'étude du projet).

L'auteur de projet va maintenant pouvoir avancer dans ce dossier avec un avant-projet détaillé.

Urbanisme

6. Urbanisation d'un terrain en 9 lots pour la construction d'habitations à Clochimont : modification de voirie.

Suite à la requête introduite par Monsieur et Madame Dourte-Weicker de Clochimont tendant à obtenir l'autorisation d'urbaniser un terrain en 9 lots pour la construction d'habitations à Clochimont et étant donné que le chemin donnant accès ne présente qu'une largeur de seulement 3 mètres, le Conseil communal marque son accord sur un nouvel alignement (fixé à 5,5 mètres de l'axe de la voirie) et accepte la charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 7 ares 95 à prendre dans le terrain à urbaniser.

Patrimoine

7. Soustraction et addition de parcelles au régime forestier sises à Remichampagne en vue d'augmenter la superficie des bois soumis ainsi que la cohérence des blocs (compartiment 310).

Etant donné qu'il serait intéressant de procéder aux opérations suivantes, à savoir, d'une part, à un échange de parcelles entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Monsieur et Madame Bodart-Raskin de Paliseul et d'autre part, à une acquisition de parcelles entre la Commune et Monsieur et Madame Reyter-Vanquin de Remichampagne, afin de créer une plaque d'un seul tenant d'une superficie de 2 ha 57 a 60 ca, entièrement soumise au régime forestier, contre 1 ha 72 a 20 ca actuellement soumis, il convient dès lors de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, l'arrêté de soustraction et d'addition au régime forestier des parcelles cadastrées Commune de Vaux-sur-Sûre, Division 6, Sibret, Section D, n° 2101 A (soustraction) et n°s 2109, 2104, 2112, 2107 B, 2107, C 2113 (addition).

Les opérations d'achat et échange seront soumises à un prochain Conseil communal.

HUIS CLOS

La séance est levée.